



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienna

La voix du patrimoine de Sienna

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

Franchir la Sienna, pas toujours si simple : exemple de La Baleine ASVPVS n° 45 2011

Les archives départementales du Calvados conservent dans la série « C » de nombreux documents concernés par l'aménagement du territoire de la



Généralité. Voici deux pièces cotées en « C4011 » concernant l'état des franchissements de La Sienna dans ladite paroisse de La Baleine. Ces documents sont les seuls indicateurs avec les plans conservés aux archives départementales de la Manche

(le cadastre ancien est consultable sur le site des archives à partir de « manche.fr »). Lettre du subdélégué de Granville à l'intendant : Monsieur l'Intendant, J'ay l'honneur de vous adresser un procès-verbal que j'ai rédigé à la paroisse de La Baleine pour constater le dangereux passage en cet endroit de la rivière de Sienna. Je pense Monsieur l'Intendant qu'encore bien que les seigneurs des paroisses de St Denis le Gast et du lieu de La Baleine aient été chargés jusqu'à présent de l'entretien des planches posées sur des solles qui servent de pont, que cependant on ne peut pas les forcer à faire un meilleur établissement, et que c'est une charge du général des paroisses sur lesquelles les ponts sont situés. Le Parlement de Rouen l'a aussi jugé par arrêt du 11 avril 1758, en exceptant le cas où il serait dû des droits de péage, auquel cas on aurait action contre ceux qui les perçoivent. Si d'ailleurs la matière vous semblait de la compétence du bureau des finances, cette cour aurait certainement les plus grands égards à une recommandation qui émanerait de vous. Je suis avec le plus profond respect,

L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du
patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

Monsieur l'Intendant, votre très humble et très obligeant serviteur. Couraye-Duparcq. Granville le 22 juin 1785. Réponse : Répondu que cet objet ne me regarde pas, qu'il est nécessaire qu'il faut faire savoir à ces habitants que c'est au bureau des finances qu'ils doivent se pourvoir. Lui renvoyer son procès-verbal. 12 juillet 1785. Signé DB. C4011 Retour de la correspondance au subdélégué de Granville : Paris, le 28 juillet 1785, Mr Duparc, subdélégué à Granville Vous trouverez ci-joint, Monsieur, le procès-verbal que vous avez dressé le 25 mai dernier du mauvais état des trois (mot rayé) ponts de planches non jointes et sans garde-fou qui rendent très dangereux les passages des trois bras de la rivière de Siègne. Je vous le renvoie parce que l'objet ne me regarde pas. Je vous prie de faire savoir aux sieurs curé et habitants de la paroisse de La Baleine que c'est au bureau des finances qu'ils doivent se pourvoir. Ils y feront ordonner. La réparation des trois ponts qui sont en ruine aux frais de qui il appartiendra si lorsqu'il faudra les payer. Les seigneurs de La Baleine et de Saint Denis le Gast prétendent n'être pas tenus à l'entretien de ces ponts, alors la paroisse de La Baleine paiera ce que leur réparation aura coûté, ou bien elle s'adressera aux juges du baillage pour se prononcer sur la question dont il s'agit. Voila sans doute un circuit bien long et bien dispendieux pour obtenir justice sur un petit objet. J'en suis fâché, mais je ne dois pas me mêler de ce qui n'est pas de ma compétence. Par l'honneur d'être (...). Ce ne sera que plus tard que le pont aux deux arches cintrées en anse de panier sera bâti. La carte de Mariette-de-la Pagerie approuvée en 1689, comme la carte de Cassini de la deuxième moitié du XVIIIe siècle montrent un seul franchissement de la Siègne au niveau de l'actuel pont. Le cadastre napoléonien réalisé en 1823 sur la commune permet de supposer l'existence de plusieurs franchissements sur la Siègne. J'y relève des accès au village du Pont, Lislet, le moulin de Beauvils, l'Hôtel Bargy, Les Bretonnières de bas, le Parc, le bourg (dénommées les planches de la Baleine) du même nom que le chemin d'accès dit des planches de la Baleine au manoir. Le seul franchissement du bourg y est matérialisé tandis que pour les autres, c'est un aboutissement au lit de la rivière. La carte d'état-major allemand

L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du
patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

de 1943 montre quatre passages matérialisés : Lislet, le bourg, le moulin de Beaufils et Mauny. Deux ponts, Mauny et le bourg permettent le franchissement permanent de la rivière et une passerelle à Beaufils.

L'ensemble des recherches, textes ont été effectués par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.